

Image not found or type unknown



Litige avec les cypres du voisin

Par **lenlilou**, le **26/03/2013** à **11:24**

Bonjour, le 20 mars 2013, j'ai pris ma voiture et le système de ventilation a pris feu !
J'ai signalé le sinistre mais l'expertise constate une faute par imprudence (les cypres ont bloqué l'évacuation des eaux pluviales et créés un court-circuit) donc la garantie incendie ne fonctionne pas!
Les cypres sont à mon voisin, situés à moins d'un mètre de ma propriété et font plus de 10 mètres de haut !
J'ai demandé plusieurs fois au voisin de les élaguer mais rien !
Puis-je faire marcher son assurance pour me dédommager des réparations de mon véhicule?
merci